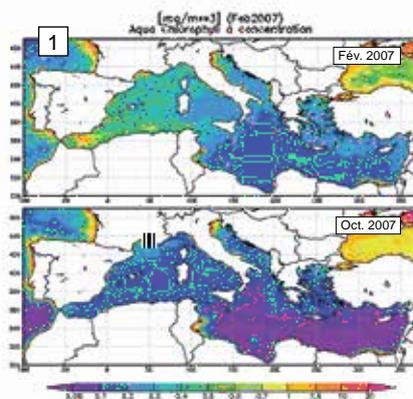


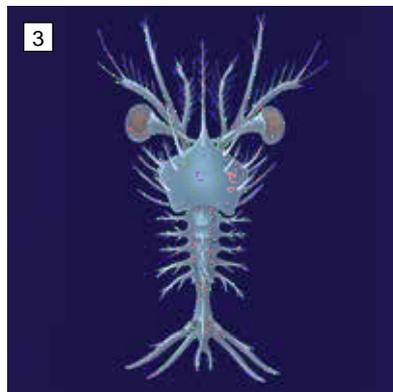
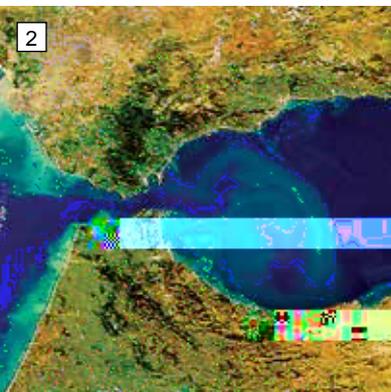
Vers une meilleure gouvernance de la Méditerranée

Ateliers du groupe d'experts réunis à l'initiative de l'UICN (2004-2012)

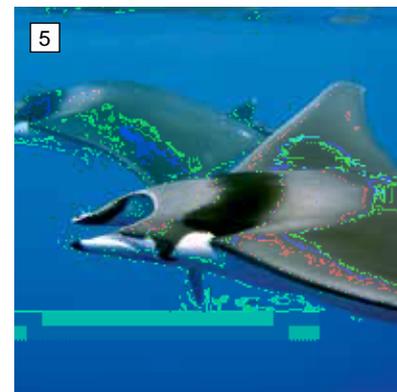
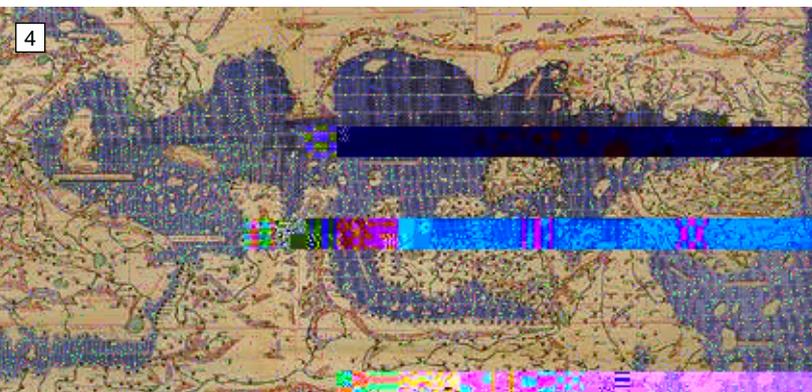


La Méditerranée est malade de sa gouvernance. L'extension des compétences étatiques sur son espace (la juridictionnalisation) pourrait redéfinir le champ des possibles en matière de coopération et de gestion intégrée. Mais ce mouvement est freiné par des antagonismes liés à la souveraineté des États et par des problèmes de délimitation maritime soumis au poids de l'histoire et de l'actualité géopolitique. Difficultés aggravées par son caractère de mer semi-fermée et les dynamiques particulières de ses écosystèmes.

Les enjeux de la biodiversité et les questions clés de la conservation dans la région sont encore compliquées par l'abondance de compétences et d'institutions nationales, d'organisations, de conventions et de protocoles régionaux ou internationaux.



Pour transcender ces obstacles régionaux et porter à la connaissance des États et des organisations concernés les réalisations d'un collège international et pluridisciplinaire sur la conservation de la biodiversité, la gestion intégrée et le développement durable de la région, l'UICN a entrepris d'organiser des ateliers d'experts qui se sont réunis à plusieurs reprises depuis 2004, aboutissant à l'adoption de la résolution 4.066 (adoptée par les membres gouvernementaux et non gouvernementaux de l'UICN rassemblés lors du Congrès de l'UICN en 2008) demandant la mise en place d'un processus de consultation informel sur les questions de gouvernance de la mer Méditerranée.



ACCORD CADRE FRANCE-UICN



Ces ateliers ont été organisés conjointement par le Centre de Coopération pour la Méditerranée et le Programme global marin et polaire de l'UICN, le Centre d'Activités Régionales pour les Aires

Ils ont également abouti à la rédaction de plusieurs recommandations susceptibles d'éclairer les positions et les décisions politiques nationales et intergouvernementales, et d'influencer ainsi les centres de décision en faveur d'une meilleure gouvernance de la Méditerranée.

Par exemple, les recommandations pour la protection des canyons et monts sous-marins de la Méditerranée rédigées au terme de l'atelier de Nice en 2009, ont donné lieu à l'adoption par l'Assemblée des Membres de l'UICN d'une résolution relative à la protection des canyons sous-marins méditerranéens (WCC-2012-Res-050-FR) lors du Congrès Mondial de la Nature de Jeju (République de Corée) en 2012.

En outre, ils ont suscité la préparation et la publication de plusieurs ouvrages de synthèse des connaissances du milieu ou d'aide à la décision :

— Chevalier, C. (2004). *Gouvernance de la mer Méditerranée : régime juridique et perspectives*. IUCN-Med, Malaga (Espagne). 30 pp.

— Abdulla A., PhD, & O. Linden, PhD (editors). 2008. *Maritime traffic effects on biodiversity in the Mediterranean Sea: Review of impacts, priority areas and mitigation measures*. Malaga, Spain: IUCN Centre for Mediterranean Cooperation. 184 pp.

— Oral, N. & F. Simard (editors) (2008). *Legal mechanisms to address maritime impacts on Mediterranean biodiversity*. Malaga, Spain: IUCN Centre for Mediterranean Cooperation. 136 pp.

— IUCN (2009). *Risks from maritime traffic to biodiversity in the Mediterranean Sea: Identification of issues and possible responses*. Malaga, Spain: IUCN Centre for Mediterranean Cooperation. 24 pp.

— IUCN (2009). *Vers une meilleure gouvernance de la Méditerranée*. Gland, Suisse : IUCN. 40 pp.

— Robles, R. (2010). *Conservación y desarrollo sostenible del mar de Alborán*. Coentuisse2.2(e A)-20

—

